



ACCOMPAGNEMENT VAE

EN PRÉSENTIEL ET/OU EN DISTANCIEL

VOS EXPÉRIENCES VALORISÉES PAR UN DIPLÔME

BPJEPS - DEJEPS - DESJEPS

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

La validation des acquis de l'expérience permet, à toute personne, de transformer les expériences acquises dans le cadre d'une activité professionnelle et/ou extra-professionnelle en un titre ou un diplôme professionnel.

En quoi consiste une démarche VAE ?

À formaliser les compétences acquises par les expériences afin :

- De les valoriser et de se voir délivrer tout ou partie du diplôme correspondant,
- De compléter un diplôme validé partiellement,
- D'être dispensé des titres ou diplômes requis pour préparer le diplôme visé.

Quelles sont les différentes étapes de la VAE ?

3 étapes constituent la procédure VAE :

- **1ère étape : la demande de recevabilité** : elle consiste à vérifier la justification de la durée de l'exercice d'activités à caractère professionnel en rapport direct avec la certification visée.
- **2ème étape : le dossier de validation** : cette étape consiste à décrire dans un livret, les expériences en lien avec les compétences du diplôme visé.
- **3ème étape : l'entretien de validation** : le candidat s'entretient avec un jury pour compléter ou apporter des précisions sur les informations contenues dans le dossier de validation.

Où se renseigner sur la VAE ?

- Le portail de la VAE
- Ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion

La VAE des métiers du sport et de l'animation

Les diplômes **BPJEPS**, **DEJEPS** et **DESJEPS** sont délivrés par le ministère chargé des sports, et accessibles **par la voie de la VAE**.

Public visé

Toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience en rapport direct avec le niveau de certification visé, peut prétendre à la VAE.

Le candidat doit justifier d'une expérience professionnelle ou bénévole dans les métiers du **Sport** (éducateur sportif, coach sportif, directeur sportif...) ou de **l'Animation** (animateur jeunesse, directeur de centre de loisirs, coordonnateur de projet...) pour faire reconnaître son expérience et faire valider un premier diplôme professionnel ou valoriser ses compétences avec un diplôme de niveau supérieur.

Prérequis

Pour déposer une demande de recevabilité à la VAE il faut justifier de 1607 heures d'exercice dans le métier visé. Des arrêtés ministériels précisent les prérequis pour chaque diplôme. Vous pouvez consulter ces documents en cliquant [ICI](#). Le dépôt du livret de validation suppose que le candidat a reçu un avis favorable à sa demande de recevabilité.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques pour suivre cet accompagnement. N'hésitez pas à contacter notre référent PSH : Angélique ETTTEL - afpesport@gmail.com - 0631174050

Perspectives d'emplois

Les diplômes JEPS conduisent à différents métiers : animateur, éducateur, coordinateur, agent de développement, entraîneur...

À qui s'adresser, où se renseigner pour un accompagnement ?

- Après d'un accompagnateur VAE : afpesport@gmail.com,
- Après des services académiques de son lieu de résidence,
- Sur le site du ministère chargé des sports.



Renseignements et inscriptions : afpesport@gmail.com - 0631174050 - 0629905476
Accompagnement pour toute mention BP/DE/DESJEPS
100% de réussite et de satisfaction

L'accompagnement VAE proposé par l'AFPEs

L'AFPEs propose les accompagnements à la demande de recevabilité, au dossier de validation et à l'entretien de validation aux personnes souhaitant acquérir un BPJEPS, un DEJEPS ou un DESJEPS dans le domaine du sport (quelle que soit la mention) et de l'animation.

Objectifs

L'accompagnement est facultatif mais fortement recommandé. Différents objectifs sont définis en fonction de l'étape pour laquelle un accompagnement est demandé :

- **L'accompagnement à la demande de recevabilité** doit vous permettre de valider votre projet, de vous orienter vers le niveau de certification qui correspond à vos expériences, de constituer et déposer votre demande de recevabilité.
- **L'accompagnement à la rédaction de votre livret de validation** : le jury VAE a des attentes particulières et le cadre de la VAE nécessite un style rédactionnel et une méthodologie bien spécifique. Cet accompagnement démarre une fois que vous avez reçu un avis favorable à votre demande de recevabilité. L'objectif de l'accompagnateur est de vous guider vers l'acquisition de la méthodologie. Son accompagnement vous permet d'optimiser vos chances de réussite.
- **La préparation à l'entretien de validation** vous permet de connaître les attentes du jury, d'acquérir une méthodologie de présentation, de présenter votre livret de validation et de développer une communication de qualité.

Durée et organisation

Nos accompagnements ont lieu **en distanciel** (entretiens téléphoniques, visio-conférences, échanges de mails) **ou en présentiel** sur Marseille.
Les dates, horaires et la durée sont adaptés à votre demande, vos besoins et vos capacités de financement :

Accompagnement à la demande de recevabilité	2 heures	Individuel
Accompagnement à la rédaction du livret de validation		
· Accompagnement à la méthodologie	De 12 à 24 heures ..	Individuel ou collectif
· Lecture et commentaires du livret	De 4 à 6 heures	Individuel
Préparation à l'oral de validation	2 heures	Individuel

Moyens techniques et pédagogiques

- **Équipe pédagogique** : les accompagnements sont conduits par des spécialistes des métiers du sport et de l'animation. Ils maîtrisent les référentiels de certification et ont suivi une formation spécifique à l'accompagnement VAE pour les diplômes Jeunesse et Sport.
- **Assistance pédagogique** : les candidats sollicitent l'accompagnateur par courriel, téléphone ou en visioconférence.
- **Méthodes pédagogiques utilisées** : entretiens individuels et/ou collectifs et aide méthodologique.
- **Moyens pédagogiques et outils utilisés** : CV, référentiels d'activité, entretiens d'exploration et d'explicitation, suivi individualisé et personnalisé. Outils de visioconférence.

Evaluation de la satisfaction du candidat

Une évaluation de la formation est proposée en fin d'accompagnement (formulaire), après le jury (entretien téléphonique) et 3 mois après l'obtention du diplôme (entretien téléphonique).

Coût et financement

Sur devis selon les dispositifs de financements mobilisés : CPF / OpCo AFDAS, UNIFORMATION / Aides régionales Pass VAE région Sud / Entreprises / Personnel

Programme

• Demande de recevabilité

- > Entretien sur le parcours du candidat,
- > Repérage des expériences et adéquation avec le diplôme visé,
- > Validation de la demande,
- > Constitution du dossier de la demande (CV, attestations, parcours...),
- > Dépôt de la demande.

• Rédaction du livret de validation

- > Exploration du parcours et des expériences,
- > Repérage d'activités à partir de la lecture de référentiels,
- > Choix d'actions pertinentes, explicitation d'actions,
- > Description d'actions, aspects méthodologiques
- > Lecture finale et vérification de la conformité du dossier.
- > Du travail intersessions est demandé et doit être réalisé par le candidat.

• Préparation à l'oral de validation

- > Attitude et comportement en situation d'entretien,
- > Préparation de la présentation personnelle et de ses motivations,
- > Argumentation des actions décrites dans le livret,
- > Les attentes du jury VAE.

Suivi et évaluation du stagiaire

Le candidat est suivi pour toute la durée de l'accompagnement par un accompagnateur dédié. Celui-ci vérifie tout au long du parcours l'avancement des dossiers, en mesure la progression et réajuste si nécessaire, les modalités d'accompagnement.

Dépôt du livret de validation

2 mois avant la date du jury